

Comment l'Ordre de Malte a été entraîné dans le dossier du Kazakhgate

Francis Delpérée décoré "comme juriste"

Que diable fait l'Ordre de Malte dans le Kazakhgate? Pour "Le Soir" et le "Morgen", il aurait pu s'y trouver mêlé à deux reprises au moins. Ce serait d'abord via l'Ordre et singulièrement Jean-Pierre Mazery, son chef exécutif, que l'ancien conseiller à l'Elysée Jean-François Etienne de Rosaies a contacté Armand De Decker qu'il avait rencontré alors que celui-ci était ministre de la Coopération. Ce que ce dernier a confirmé. L'Ordre fut dès lors présenté comme un possible intermédiaire entre les dirigeants français et belges visés par l'affaire.

Par ailleurs, un virement de 25 000 € a été versé en janvier 2012 au bénéfice du Fonds d'entraide prince et princesse Alexandre de Belgique. Un moment, la princesse Lea a cru que ce virement avait été effectué "en provenance de l'Ordre de Malte". Il est cependant apparu plus tard que le versement était l'oeuvre de Catherine De-

goul, l'avocate française de Patolkh Chodiev. Il reste à déterminer pourquoi l'origine de cette somme a d'abord été occultée à sa bénéficiaire.

Enfin, en juillet 2012, Jean-Pierre Mazery et le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders (MR) signent un "mémoire d'entente" qui se matérialisera par une aide financière de la Belgique à un projet humanitaire en Palestine.

Pour André Quertron, "on a parlé d'une aide des Affaires étrangères à un projet qui nous est cher: le développement de la néonatalogie à l'hôpital de Bethléem. Nous restons très présents en Terre sainte dans des projets qui profitent à des chrétiens mais aussi à des musulmans. A l'hôpital de la Sainte-Famille, des dizaines de milliers d'enfants palestiniens ont vu le jour ou été soignés. Un projet soutenu par la Belgique depuis plus de 10 ans par la Coopération, bien avant cette affaire kazakh. Dans ce cadre, Didier Reynders a ef-

fectué une visite de travail à Rome. Quatre mois après, il signait un mémoire d'entente visant à subsidier une de nos ONG de droit belge en Terre sainte. Un an plus tard, il est allé sur place et ça lui a permis de juger de l'intérêt du projet et de l'efficacité de l'Ordre".

Hommage au juriste, pas au politicien...

L'Ordre de Malte a aussi surgi dans le débat sur la commission parlementaire. Certains ont mis en doute la neutralité de son futur président Francis Delpérée (soutenu par le CDH). En 2002, il reçut en effet la Grand Croix de l'Ordre. "Comme constitutionnaliste, pas comme élu car je ne suis entré en politique qu'en 2004" constate le député qui a aussi la Légion d'honneur et le Mérite italien. La même distinction est allée à Herman Van Rompuy, Louis Michel et Armand De Decker pour leur action diplomatique.

C.Le

Des Chevaliers hospitaliers qui comptent 800 bénévoles en Belgique

Éclairage Christian Laporte

L'Ordre de Malte est apparu ces derniers jours dans certains médias autour du Kazakhgate. Zoom sur cette institution catholique séculaire et ses objectifs.

L'origine

La naissance de l'Ordre de Malte – placé sous la protection de Saint-Jean le Baptiste – est antérieure aux Croisades. Elle remonte en fait à 1048. Des marchands de l'ancienne république maritime d'Amalfi (Italie) avaient fait construire à Jérusalem un hôpital afin d'assister les pèlerins de l'époque, question de leur permettre de se reposer de très longs voyages et aussi de rentrer au bercail. L'Ordre fut donc d'abord hospitalier. Les Croisades les amenèrent à se muer aussi en militaires et à devenir des chevaliers hospi-

taliers. C'est alors qu'ils s'engagèrent pour la défense des chrétiens en Terre sainte.

Mais ils se firent expulser par Saladin et durent se replier d'abord sur l'île de Chypre puis sur Rhodes. Hélas, ils furent encore contraints à l'exil, défaits par les troupes de Soliman le Magnifique. Grâce à l'empereur Charles Quint et au pape Clément VII, les chevaliers purent alors s'installer sur l'île de Malte. D'où leur dénomination définitive d'Ordre souverain militaire

hospitalier de Jérusalem, de Chypre, de Rhodes et de Malte... Sur cette dernière île, toutes ses fonctions furent maintenues.

Appelé à rester neutre dans les conflits entre Etats chrétiens, l'Ordre participa par contre à la bataille de Lépante en 1571. Il resta à Malte jusqu'en 1802 puis s'installa à Messine, Catane et Ferrare avant de s'établir à Rome en 1834, où il a toujours son siège et où il bénéficie de l'extraterritorialité.

Au fil du temps, il fut de moins en moins militaire: pendant les deux guerres, il se retrouva dans les deux camps et opta pour l'aide humanitaire neutre. Ces dernières décennies, l'Ordre se focalisa sur la spiritualité et le travail caritatif.

L'organisation

Sujet de droit international public, l'Ordre a sa constitution, ses propres institutions et émet des passeports et des timbres. L'Ordre entretient des relations diplomatiques avec 106 pays, dont beaucoup ne sont pas catholiques. Il est représenté officiellement auprès de la moitié des Etats de l'Union européenne et de l'Union européenne elle-même. L'Ordre est neutre et apolitique, ce qui lui permet d'assurer un rôle de médiateur entre des Etats en conflit. Il siège comme observateur dans diverses enceintes internationales, dont les Nations unies et le Conseil de l'Europe.

En Allemagne, après la seconde guerre, il a été chargé de l'organisation hospitalière dans certains Länder. Cela dit, l'Ordre à Rome est une petite structure qui coordonne et envoie des instructions que chaque association nationale envisage selon ses priorités. Il aligne environ 13 500 membres de par le monde dont un tiers aux États-Unis. Et il a plus de 100 000 bénévoles et salariés (en majorité des médecins). Pour être membre, il faut se déclarer catholique et se montrer disponible pour du travail caritatif assez soutenu.

L'œuvre sociale

En Belgique, l'Ordre est une association sans but lucratif depuis 1930. Il compte 286 membres (dont un tiers de dames) et emploie 7 ETP salariés. Et il repose sur l'engagement de 800 bénévoles.

L'Association belge des membres de l'Ordre de Malte est une asbl fondée en 1930, ayant pour objet d'assister sur l'ensemble du territoire belge, sans distinction d'origine ou de conviction, les personnes les plus démunies ou étant en situation de précarité sociale, morale, mentale et/ou physique. Et notamment les personnes handicapées, les personnes âgées, les mineurs d'âge protégés et les indigents, y compris les malades, sans-abri, réfugiés et immigrés.

Une spécificité belge fut la création de "Fontaines", de petits centres de

soins de jour pour les sans-abri à Bruxelles, Liège et Gand. Des lieux où, en toute discrétion, ils peuvent retrouver une certaine dignité en étant lavés, nourris, blanchis et aidés sur le plan médical et pour le soin du corps.

Autres axes d'action : des camps d'assistance d'enfants en difficulté familiale et sociale ainsi que l'organisation de vacances pour personnes handicapées et d'appui aux personnes âgées dans les homes.

Sur le plan spirituel, les membres pratiquent un catholicisme décomplexé où l'entraide est souvent proche de la prière et du recueillement. L'Ordre organise ainsi des pèlerinages à Banneux et à Beauraing mais aussi à Lourdes avec l'encadrement d'une soixantaine de membres engagés dans le sacerdoce.

Le financement

En conformité avec la législation sur les asbl, ses comptes annuels qui font l'objet d'audits sont déposés au greffe du tribunal et publiés par la Banque nationale. L'Association belge est financée essentiellement par des dons de ses membres et sympathisants, de fondations publiques et privées, ainsi que par des subventions dédiées à des activités précises, telles les "Fontaines". Elle bénéficie du label AERF (Association pour une éthique dans les récoltes des fonds) et de la déductibilité fiscale.

L'Association belge, par le biais de son

asbl "Order of Malta Belgium International Aid" – "MBI", active dans le domaine humanitaire international, reçoit diverses subventions de l'État belge depuis 2006. Elle a utilisé ces subventions exclusivement pour les projets humanitaires d'infrastructures hospitalières et médicales qu'elle soutient au Congo (à Kinshasa et au Sud-Kivu) et en Palestine. L'ensemble des subventions allouées depuis 2006 par le gouvernement belge s'élève à 1 479 802 €. Elles ont été intégralement consacrées aux projets humanitaires précités. Plus de 95 % de ces dépenses ont été approuvées par les instances de contrôle du SPF Affaires étrangères et Coopération au Développement, le solde concernant un projet en phase de finalisation dont le rapport final doit encore être déposé.

Sans ces aides gouvernementales, ces importants projets humanitaires n'auraient pu voir le jour. Les quatre cinquièmes de ces subventions ont été alloués en 2006 et en 2007 respectivement pour la rénovation de la maternité d'un hôpital à Bethléem (750 000 €) et pour la réhabilitation d'un hôpital au Sud-Kivu (450 000 €). Précision encore : l'Ordre de Malte et l'Association belge des membres de l'Ordre de Malte confirment, après due vérification, que ni l'une ni l'autre de ces institutions n'ont jamais effectué de versement au profit de fondations de la Princesse Léa de Belgique comme certains articles l'ont laissé entendre (lire ci-contre).

Représentant officiel

Spiritualité et entraide

Portrait. André Querton, un ancien diplomate représente l'Ordre auprès du gouvernement belge. Lorsqu'il évoque son action et sa philosophie, il ne cache pas sa passion certaine pour le défi que les membres de

l'Ordre se sont engagés à relever. Un engagement qui l'a bouleversé face aux plus exclus de nos sociétés. Il remet les pendules à l'heure : non,

l'Ordre n'est pas un club très select d'aristocrates ultra-cathos et très fortunés repliés sur eux-mêmes. Ni une société secrète de soldats chrétiens modernes qui voudraient imposer le catholicisme partout sur la planète. Parce que l'Ordre s'est

aussi perpétué dans les autres familles de la chrétienté (sauf chez les orthodoxes) et parce qu'il aide des initiatives d'autres horizons religieux. M. Querton est aussi fier de voir des centaines d'hommes, de femmes et de jeunes s'engager aux côtés de l'Ordre : "Ce sont des personnes qui se mettent au service des handicapés, des seniors, des sans-abri et des malades pour leur procurer un peu de bonheur et d'amour caritatif. L'Ordre est tout à fait de ce temps : pas besoin d'être riche ou d'avoir beaucoup de quartiers de noblesse pour travailler avec nous !" **C.L.**